

ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JUILLET 2023

ASSOCIATION LES PETITES BOUCHES

La séance est ouverte à 20h30.

Membres du bureau présents : Jean-Christophe MARY, Nathalie MARY, Camille TRICOT

Le président remercie les élus ainsi qu'au parent adhérent qui ont répondu à l'invitation.

Le présent Compte rendu sera diffusé dans le prochain flash info.

1. Bilan Moral 2022/2023

Pour l'année scolaire 2022/2023, afin de limiter le gaspillage alimentaire au sein des écoles, il a été décidé de changer le contrat avec le traiteur. Il a été choisi un menu 4 composantes dont une bio (entrée, légumes, protéines, dessert ou légumes protéines, fromage, dessert) avec grammage élémentaire pour Vasselín et un grammage maternelle pour St Sorlin. Ce choix de menu est reconduit pour l'année scolaire 2023/2024.

Cette année, nous comptons 61 familles adhérentes et 90 enfants inscrits à la cantine.

Le tarif est resté à 3,50€ par repas. Ce tarif évolue pour l'année 2023/2024 et passe à 3,80€

Le montant de l'adhésion reste fixé à 5 € par famille et la caution à 100€ par enfant.

Le site mis en place depuis 2019 connaît toujours quelques instabilités dans son fonctionnement. La gestion reste complexe et peu intuitive.

Une étude est toujours en cours afin de savoir si un changement de logiciel de gestion plus stable et plus fonctionnel peut être effectué à la rentrée prochaine.

Sur le plan administratif :

Le président et la trésorière annoncent qu'ils quittent l'association à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Mme MONTALAND et Mme INTESSE se sont proposés pour reprendre les postes de trésorier et secrétaire. Mme TRICOT se porte volontaire pour le poste de président.

Sur les inscriptions :

Il est rappelé que pour chaque inscription d'une semaine de cantine, les familles ont jusqu'au mercredi précédent à 21h pour valider leur choix. Le jeudi les familles reçoivent un mail récapitulant les jours d'inscription de leur enfant. Les commandes sont passées auprès du traiteur le vendredi matin après réajustement éventuel et listing transmis aux écoles.

La secrétaire de l'association remercie les parents qui sont attentifs à ce fonctionnement et lui évitent un surcroît de travail.

Sur le paiement des factures :

Les factures sont émises aux familles le 1^{er} de chaque mois avec une échéance au 15 du mois.

Un mail de rappel de paiement de facture est envoyé aux alentours du 12 de chaque mois.

Dans l'ensemble les factures sont payées dans les temps, environ 10% des familles ont un retard régulier.

Il est demandé une nouvelle fois aux familles de respecter les délais de paiement des factures.

ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JUILLET 2023

ASSOCIATION LES PETITES BOUCHES

Sur la discipline :

En règle générale, le système de coupons reste d'actualité.

À Vasselin :

Un coupon expliquant le comportement inadapté de l'enfant est adressé aux parents via le cahier de liaison.

- 3 coupons, l'enfant est exclu 1 jour.
- 3 nouveaux coupons, l'enfant est exclu 2 jours.
- 3 nouveaux coupons, l'enfant est exclu 4 jours, etc...

À Saint-Sorlin :

Les mêmes règles sont en vigueur mais la limite des coupons est fixée à 5.

Exceptions :

Les violences physiques (coups, crachats...) envers un enfant ou un personnel encadrant seront automatiquement sanctionnées d'un jour d'exclusion, puis l'exclusion sera doublée en cas de toute nouvelle récidive.

Les violences verbales (insultes) envers un personnel encadrant seront automatiquement sanctionnées d'un jour d'exclusion, puis l'exclusion sera doublée en cas de toute nouvelle récidive.

Depuis la rentrée, 4 enfants de l'école de Vasselin ont été exclus provisoirement de la cantine.

2. Bilan Financier

BILAN FINANCIER		AU 02/07/2023	
CHARGES		PRODUITS	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		SOLDES :	
- Banque postale :	146,95	- solde compte courant : 02/07/2023	2954,98
- MAAF assurance :	114,26	- livret A :	17,05
- Webmaster :	72,00	- caisse :	30,59
		SUBVENTIONS	
		- Commune St-Sorlin :	300,00
ACHATS		- Commune Vasselin :	0,00
- Fournitures :	78,00	- Cotisations annuelles :	305,00
- Traiteur :	27777,31	RECETTES	
		- règlements familles cantine :	32109,50
TOTAL CHARGES :	28188,52	TOTAL PRODUITS :	32714,50
		BILAN FONCTIONNEL :	4525,98
		BILAN FINANCIER :	3002,62

Le bilan fonctionnel correspond au solde des recettes et dépenses dans l'année en cours :

Nous avons reçu 32109,50 euros de paiement familles, 300 euros de subventions des mairies et 305 euros de cotisation annuelle des familles. Ce qui nous a permis de subvenir aux frais de fonctionnement ci-dessus et détaillés dans le document ci-après.
Les frais de traiteur se sont élevés à 27777,31 euros (fin mai) et les frais annexes à 411,21 euros.

Le bilan financier correspond au solde trésorier de l'association :

Il rassemble un livret A, une caisse et un compte courant ci-dessus détaillés

Pour l'année en cours, il restera les factures de traiteur du mois de juin et les frais et recettes du mois de juillet.

ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JUILLET 2023

ASSOCIATION LES PETITES BOUCHES

SUIVI DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES ANNUELLES							
MOIS	TRAITEUR GULLAUD	BANQUE POSTALE	MAAF ASSURANCE	WEBMASTER	AUTRES FOURNITURES	Fournisseur fournitures	TOTAL ACHATS DU MOIS
SEPTEMBRE	4163,45	29,65		72			4265,10
OCTOBRE	2810,10					78 (Gifi+carrefour+amazon)	2888,10
NOVEMBRE	3064,98						3064,98
DECEMBRE	2413,21	29,65					2442,86
JANVIER	3884,72	58	114,26			(Alliatys 58)	4056,98
FEVRIER	1992,48						1992,48
MARS	4442,82	29,65					4472,47
AVRIL	1916,30						1916,30
MAI	3089,25						3089,25
JUIN							0,00
JUILLET							0,00
AOUT							0,00
TOTAUX ACHATS / FRNS	27777,31	146,95	114,26	72,00	78,00	Dépense annuelle :	28188,52

3. Vote du nouveau bureau de l'association

M. Jean-Christophe MARY, président de l'association, annonce sa démission.

Mme Nathalie MARY, trésorière de l'association, annonce sa démission.

Mme Camille TRICOT, secrétaire de l'association, annonce sa démission.

Mme Camille TRICOT présente sa candidature au poste de président de l'association.

Mme Adélaïde INTESSE présente sa candidature au poste de secrétaire de l'association.

Mme Laure MONTALAND présente sa candidature au poste de trésorier de l'association.

A l'unanimité des personnes présentes à l'assemblée :

Mme Camille TRICOT est élue au poste de président de l'association.

Mme Adélaïde INTESSE est élue au poste de secrétaire de l'association.

Mme Laure MONTALAND est élue au poste de trésorier de l'association.

La séance est levée à 21h30.

Pour le bureau :

Jean-Christophe Mary,
Président sortant

Camille Tricot,
Président entrant